

310295

A3J
Société par actions simplifiée au capital de 10.000 Euros
Siège social : 102, Boulevard Montesquieu - Bâtiment C - 59100 Roubaix
RCS LILLE 528 602 303

PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 12 DECEMBRE 2011

L'an deux mille onze,
Le douze décembre,
A dix heures,

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale au siège sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Sont présents :

- Monsieur José JIMENEZ, possédant.....	3100 actions
- Monsieur Alexandre JIMENEZ, possédant.....	4900 actions
- Monsieur Antoine JIMENEZ, possédant.....	1000 actions
- Mademoiselle Aurore JIMENEZ, possédant.....	1000 actions

Monsieur José JIMENEZ préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 10.000 actions sur les 10.000 actions émises par la Société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant, peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

un exemplaire de la convocation des associés ;
les statuts de la Société ;
la feuille de présence à l'assemblée ;
le rapport du Président ;
le texte des résolutions proposées.

AJ AS
JG AS

le texte des résolutions proposées.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été communiqués aux associés avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Transfert du siège social et modification corrélatrice des statuts ;
Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social du 102, Boulevard Montesquieu - Bâtiment C - 59100 Roubaix, au 124, Rue de l'Epidème 59200 TOURCOING à compter du 15 décembre 2011.

En conséquence l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé à 124, Rue de l'Epidème 59200 TOURCOING.

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

José JIMENEZ

Alexandre JIMENEZ

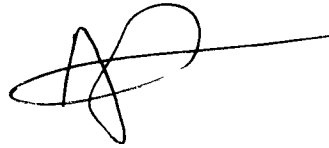


AJ
JK 14-15

Antoine JIMENEZ

A stylized, cursive handwritten signature in black ink, appearing to read 'Antoine JIMENEZ'.

Aurore JIMENEZ

A stylized, cursive handwritten signature in black ink, appearing to read 'Aurore JIMENEZ'.

AJ AJ
AJ AJ